



Communiqué de presse

6 mars 2013

Madame Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances en visite à l'Organisation des Nations Unies à New York (05.03.2013)

En date du 5 mars 2013, Madame Hetto-Gaasch a participé à un petit-déjeuner/débat organisé par la Turquie et la Belgique sur les pratiques néfastes contre les femmes et les filles.

La violence à l'égard des femmes, le thème prioritaire de la 57^{ème} session de la CSW de cette année, a de multiples visages. Deux d'entre eux, à savoir les mutilations génitales féminines et les crimes d'honneur ont été thématiques lors de cet événement par le biais d'un échange de bonnes pratiques sur les stratégies les plus efficaces pour mettre fin à ces formes de violation des droits de l'Homme.

Les pratiques néfastes conduisent en effet à une déstabilisation des jeunes filles et des femmes tout au long de leur vie, freinent voire empêchent leur développement, leur éducation, leurs chances professionnelles et ont une incidence négative sur leur état de santé et leur bien-être.

La ministre de l'Égalité des chances a ensuite rencontré Madame Bibiana Aido Alamgro, ancienne ministre espagnole de l'Égalité des chances ayant pris des responsabilités à UNO.Femmes, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Au cours d'un échange de vues sur leurs travaux respectifs, elles se sont accordées à dire que les politiques d'égalité et, en particulier, les efforts de lutte pour l'éradication des violences faites aux femmes et aux filles ne seront couronnées de succès que sous condition de mettre en pratique sans délai et de manière rigoureuse le cadre normatif existant.

En fin de matinée, Madame Hetto-Gaasch s'est adressé à l'assemblée plénière de la CSW en condamnant toutes les violences faites aux femmes et aux filles comme une violation flagrante des droits de l'Homme.

Madame Hetto-Gaasch a également été reçue par Madame Zainab Bangura, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Madame Bangura a informé la délégation luxembourgeoise sur les priorités de sa mission et a remercié le Luxembourg pour son engagement ferme dans ce dossier.

La ministre de l'Égalité des chances a finalement présenté la législation luxembourgeoise sur la violence domestique au cours d'un « side-event » organisé par la Commission européenne sur les stratégies de prévention de la violence à l'égard des femmes. Dans ce contexte, elle a notamment mis l'accent sur la nécessaire collaboration de tous les acteurs concernés et a mentionné comme bonne pratique nationale les travaux effectués par le Comité des professionnels de lutte contre la violence.

Communiqué par le ministère de l'Égalité des chances